TRÉSOR DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

Veille économique et financière Benelux – novembre 2017 –

© DG Trésor

Suivez-nous sur Twitter :
A Bruxelles : @DGTresor_BE – A La Haye : @FRTreasury_NL

Focus sur… Luxembourg — A quand la troisième révolution industrielle ?

L'économiste et prospectiviste américain Jeremy Rifkin remettait en novembre 2016 au gouvernement luxembourgeois le rapport de l'étude stratégique qui lui avait été commandée un an plus tôt. Basée sur le concept de "Troisième révolution industrielle" développé et promu par Rifkin depuis 2006, cette étude avait pour objectif de définir pour le Grand-Duché un nouveau modèle économique, qui s'appuie sur la convergence des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et des transports, au sein d'un réseau intelligent. Cette « révolution » doit permettre notamment de répondre à la baisse des ressources pétrolières et favoriser une transition vers un développement plus soutenable basé sur une économie décarbonée.

Premier pays à s'engager à l'échelle nationale dans cette démarche, le Luxembourg ambitionnait ainsi de « s'imposer en tant qu'acteur majeur de l'avant-garde européenne » et de jouer le rôle de « précurseur des solutions nécessaires pour relever les grands défis du futur. » La petite taille du territoire de cette « Cité-Etat » est de ce point de vue un avantage incontestable lorsqu'il s'agit de remettre en question le fonctionnement de toute une société.

Un an après, « le processus de transition » est en cours. Le débat s'est en réalité poursuivi depuis novembre 2016, rassemblant 350 acteurs socio-économiques au sein de 8 plateformes thématiques, lors de plus de 30 réunions, pour discuter des mesures et propositions de l'étude. Un rapport intermédiaire vient d'être publié, qui reprend les réactions et contributions des différentes parties prenantes.

A ce stade, il apparaît que le bien-fondé de la démarche et l'opportunité qu'elle offre « d'engager l'ensemble de la société luxembourgeoise dans un mouvement de transformation de fond sur le chemin de la durabilité » font consensus. Cependant, des doutes subsistent quant aux conséquences du modèle Rifkin sur les performances économiques du pays. La troisième révolution industrielle attendra donc encore un peu.

Belgique

Accord sur le détachement : « dans le bon sens » mais « insuffisant » pour les Belges

De prime abord, les Belges se sont félicités de l'accord de révision de la directive Détachement des travailleurs. Une large majorité des Etats membres s'est en effet ralliée au projet de révision, face à un front oriental d'opposition.

Mais cet accord n'est pas perçu comme le signe d'une Europe plus unifiée. Pour certaines professions, le dumping social est « loin d'avoir été achevé » et « reste un fléau », notamment dans le secteur de la construction. En effet, la non-inclusion du paiement obligatoire des cotisations sociales dans le pays de travail maintiendra un écart de salaire allant de 20 à 30%, et un niveau toujours élevé du nombre de travailleurs détachés en Belgique. Par ailleurs, l'exclusion du secteur des transports de l'accord inquiète les syndicats, qui craignent que cela ne donne lieu à une série d'exceptions.

Pour les différentes parties prenantes, il faut donc poursuivre les efforts de régulation afin de retrouver une saine concurrence dans tous les secteurs.

Budget du gouvernement fédéral et projet de plan budgétaire : le retour à l'équilibre compromis

Le projet de plan budgétaire (PPB) de la Belgique prévoit une amélioration du solde structurel (de -1,1% du PIB en 2017 à -0,8% en 2018) qui reste toutefois en-deçà des 0,6% attendus par le Conseil et n'est pas suffisante pour que le pays respecte la trajectoire fixée dans son programme de stabilité et de croissance. Le critère de la dette, qui reste très élevée (102,7% du PIB prévus en 2018 soit bien au-dessus de la valeur de référence, fixée à 60% du PIB par le Traité de Maastricht), risque aussi de poser problème dans ce contexte.

La Belgique met en avant sa volonté de soutenir le redressement de l'économie, à travers la poursuite des réformes structurelles engagées dans plusieurs domaines (marché du travail, pensions, fonction publique...), une refonte fiscale importante

(déploiement du *tax shift*, baisse de l'impôt sur les sociétés) et un effort particulier sur les investissements (Pacte national). L'enjeu est maintenant pour le pays de parvenir à concrétiser ces réformes et à en retirer les bénéfices attendus, sur un plan budgétaire notamment. Le budget 2018, déposé le 20 octobre à la Chambre des représentants par le gouvernement fédéral, s'inscrit dans le cadre de l'accord de gouvernement trouvé cet été. L'effort réalisé à hauteur de 0,6% du PIB comme prévu dans cet accord n'aboutit au final qu'à une diminution de 0,2% du déficit structurel, éloignant la perspective d'un équilibre en 2019.

Pays-Bas

Le nouveau gouvernement a de fortes ambitions dans le domaine du climat et de la transition énergétique

Après plus de 7 mois de négociations, le nouveau gouvernement Rutte III, issu des élections du 15 mars, est entré officiellement en fonction. Il s'est assigné une feuille de route précisée par un accord de coalition âprement négocié. Le nouveau programme de gouvernement fait en particulier de l'accélération de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique une priorité. La traduction symbolique en est le regroupement des politiques climatique et énergétique au sein d'un même ministère, celui de l'économie et du climat.

Le programme fixe pour objectif une réduction de 49% des émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport à 1990, soit une réduction supplémentaire de 56 Mt. La production gazière néerlandaise, notamment celle issue de Groningue, est appelée à diminuer. Les centrales à charbon devront fermer d'ici 2030. Parallèlement, le gouvernement souhaite développer le parc éolien offshore, en maintenant le système SDE+ de subventions, ainsi que le parc des automobiles sans émission d'ici 2030. Un prix plancher de taxe carbone pour l'électricité est envisagé, avec une cible de 43€ en 2030, pour un coût de 280M€ d'ici 2021 et structurellement de 620M€. Les ETS devraient être développés (également dans le domaine de l'aviation).

« Méga-données ou Big Data : usages et enjeux », une conférence Erasme-Descartes, temps fort de la coopération France–Pays-Bas

Pour la 15ème édition de cette conférence, le sujet du *Big Data* – ou « méga-données » - s'est imposé comme une suite logique des travaux engagés depuis plusieurs années par les Ambassades pour renforcer la coopération franco-néerlandaise en matière d'innovation. Tenue à Amsterdam le 10 novembre, elle a permis à plus de 150 participants, entrepreneurs, chercheurs ou représentants de la société civile, d'engager de fructueux échanges, à l'occasion de panels interdisciplinaires.

Ces contacts sont d'autant plus encourageants que le potentiel économique de la filière est considérable. Le *Big Data* représente déjà environ 3% de l'emploi en Europe. Les entreprises néerlandaises du *Big Data* sont très compétitives dans le développement de logiciels analytiques pour les industries de l'agriculture, de la santé, de l'automobile et des infrastructures, ainsi que dans celui des industries utilisant l'intelligence artificielle. Tout un écosystème est déployé autour des mégadonnées, avec notamment la création de *hubs Big Data* et de *field labs*, rassemblant les acteurs publics, privés et universitaires pour renforcer l'innovation et la compétitivité du secteur en accélérant les startups créatives. La prochaine conférence Erasme-Descartes se tiendra à Paris en 2018 et portera sur l'Intelligence artificielle.

Luxembourg

Les inégalités de genre sur le marché de l'emploi luxembourgeois : un exemple pour l'Europe ?

Le salaire annuel moyen luxembourgeois est le plus élevé de tous les Etats membres. Mais si un homme gagnait en moyenne environ 60.000€ par an en 2014 au Grand-Duché, une femme ne percevait que 49.500€, soit 17% de moins. Une grande partie de cet écart s'explique par le recours au temps partiel, plus fréquent pour les femmes. En équivalents temps plein, l'écart salarial se réduit à 6%, autrement dit au niveau le plus faible de l'Union européenne. Et cet écart s'inverse lorsque l'on considère les salaires médians annuels, avec 49.100€ pour les femmes et 46.700€ pour les hommes.

En dépit de ces chiffres, de nombreux efforts restent à faire en matière d'égalité : le marché de l'emploi est composé à 39% de femmes, taux également le plus faible de l'Union européenne où la moyenne est de 48%. A temps plein, ce chiffre retombe à 36%, loin des pays baltes et scandinaves qui affichent des ratios supérieurs à 50%.

Copyright
Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.